



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 8 octobre 2013

LA CGTR ÉDUC'... EN ACTION

Lors d'une conférence de presse La CGTR Educ'action a dénoncé la mauvaise gestion du personnel en situation précaire dans l'Education nationale par le rectorat de la Réunion qui a entraîné des retards dans le versement des salaires du mois d'août et du mois de septembre des Assistants d'éducation qui travaillent dans le sud et le salaire du mois de septembre de 1200 salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Le rectorat justifie ces retards par un manque de personnel et un bug informatique. Mais pour la CGTR Educ'action ces excuses ne sont pas recevables car, précise-t-elle, il doit y avoir une continuité dans le service public qui doit être assurée. Nos camarades ont rappelé que ces retards sont récurrents. L'an dernier, il y avait eu également des problèmes dans le versement des traitements. Pour la CGTR Educ'action « *il s'agit d'une forme de mépris vis-à-vis du personnel en situation de précarité* ».

De son côté, le rectorat s'est engagé à verser une avance sur salaires le 8 octobre pour les Assistants d'éducation. Quant aux salariés en CUI, ils ont perçu, début octobre, 450 euros sur un salaire de 670 euros.

Le personnel et la CGTR récusent, à juste titre, le terme « d'avance » par le rectorat car il s'agit d'une régularisation partielle de salaire à posteriori.

Nos camarades soulignent que la situation de certains salariés est catastrophique car à cause de ces retards ils se retrouvent avec un découvert bancaire.

La CGTR demande donc que le rectorat prenne en charge les frais bancaires éventuels et qu'il verse des compensations financières au personnel lésé. Elle demande également que la durée des contrats des Assistants d'éducation soit de trois ans et non plus d'un an renouvelable comme actuellement et que celle des CUI soit allongée à deux ans au lieu de 6 mois.

Nos camarades se félicitent de leur action auprès du rectorat qui a permis aux salariés de toucher une partie de leur salaire et ils espèrent faire aboutir les autres revendications.

AU CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ON COUPE... LES FRAIS !

La direction du CTICS s'est-elle mise dans la tête de démolir les quelques droits des salariés du centre technique ?



En début de campagne elle avait refusé de réembaucher une quinzaine de saisonniers au mépris de la convention collective. En décidant de ne rembourser que partiellement les frais de déplacement aux agents qui utilisent leurs véhicules personnels pour le travail, le CTICS fait fi d'un autre article de la convention d'établissement du centre technique.

En effet, la convention précise que les agents permanents sont remboursés pour le trajet de leur domicile à leur lieu d'affectation. La direction a décidé de ne payer le trajet que lorsque le salarié se déplace ailleurs que vers son lieu d'affectation.

Ce coup de sabre dans la convention a pour conséquence une baisse non négligeable des indemnités de frais de déplacements pouvant aller jusqu'à 2000

euros par an pour un salarié qui se déplaçait régulièrement.

Certains agents qui sont pénalisés par leur direction se sont rapprochés de la CGTR pour se défendre et recouvrer leurs droits.

Affaire à suivre...

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis, rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

À INOVEST L'EXASPÉRATION GRANDIT

À INOVEST la direction se permet de changer les horaires des équipes DI (Déchets Industriels) de façon unilatérale.

Par note de service, elle a annoncé sa décision de décaler les horaires de travail de 6 heures à 13 heures au lieu de 5 heures à midi comme actuellement et sans en aviser le CHSCT.

En modifiant les horaires, la direction entend faire pression sur les ouvriers pour qu'ils effectuent pleinement leurs temps, remettant ainsi l'usage « fini-parti » largement pratiqué dans ce métier.

Qui plus est, ce décalage d'une heure rendra plus pénibles et plus risquées les conditions de travail des conducteurs et des rippers car ils seront soumis à plus de trafic routier et à la chaleur.

La direction d'INOVEST ne compte pas s'arrêter là puisqu'elle ne veut plus accorder aux salariés des congés de dernière minute sur leur reliquat, les obligeant dorénavant à respecter un délai de prévenance.

La CGTR dénonce cette nouvelle attaque de la direction d'INOVEST.

HIPPOPOTAMUS LÉ PA LA

Les employés du restaurant Hippopotamus situé dans la Technopole à Saint Denis sont restés sur le pas de porte hier matin car l'établissement était clos et le patron introuvable.

Fermé entre le 26 septembre et le 6 octobre pour cause de congé du personnel, le restaurant aurait dû rouvrir le 7 octobre. Mais les salariés n'ont pu reprendre leur travail et ont cherché en vain leur patron.

D'après ces derniers, la fermeture pour congé ressemblait plus à un prétexte et cachait une fermeture définitive car l'entreprise ne payait plus les fournisseurs et eux-mêmes n'ont pas encore touché leur salaire depuis deux mois ou seulement une partie.

Les employés craignent pour leur emploi et risquent fort de se retrouver avec de gros problèmes financiers.

Ce patron, sans scrupules, qui a fait immersion espère sans doute échapper à la justice et ne pas payer ses dettes.

Tout ce qu'il mérite, c'est que ses employés le traînent devant les tribunaux pour récupérer leur dû.

PRIME COSPAR : LES PATRONS NE COMPRENENT QUE LA MANIÈRE FORTE !

Réunis en intersyndicale la CFDT, la CFTC, FO, l'UNSA, la CGTR et la FSU ont proposé aux principaux syndicats patronaux d'intégrer la prime Cospar dans les salaires.

L'intersyndicale milite pour un accord interprofessionnel mais le patronat renvoie à des négociations au cas par cas dans les entreprises. Quand on sait qu'à la Réunion 90 % des entreprises ont moins de 11 salariés, donc pas de représentativité syndicale, cette proposition du patronat revient à botter en touche toute négociation.

À l'heure actuelle, rares sont les entreprises à avoir intégré la prime Cospar aux salaires de leurs employés mais en plus elles ont averti que la dite prime comptait pour une augmentation de salaire ! D'autres se disent prêtes à le faire à condition que le gouvernement continue à les exonérer des cotisations sociales.

Les travailleurs qui ont vu leur salaire baisser de 100 € avec la perte du RSTA vont perdre encore 50€ à 60 € sur leurs maigres payes.

Les patrons qui touchent d'énormes subventions de la part de l'État et de l'Europe (crédit-impôt-compétitivité, exonérations de cotisations sociales, défiscalisation, etc.) refusent cette petite prime à leurs salariés.

C'est grâce à la grève que les travailleurs avaient arraché la prime Cospar au patronat. Il faudrait donc se rappeler à son bon souvenir !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis, rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68